

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 2.F

Origine : 29/03/2023

Nettoyant dégraissant concentré

Révision : 30/08/2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : Nettoyant Dégraissant concentré
N°UFI : UPEW-SIVM-V00Q-PNMY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation : Nettoyant
Utilisation professionnelle et consommateur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Producteur/fournisseur :
Sanibiose
12 porte du Grand Lyon – 01700 Neyron
Tel : + 33 (0) 04 51 26 16 30
Info@Sanibiose.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CLP n°1272/2008**

Eye Dam. 1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage selon le règlement CLP n°1272/2008**Pictogrammes de danger :**

GHS05

Mention d'avertissement : Danger**Mentions de danger :**

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers :

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% selon l'article 57 du REACH.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 2.F

Origine : 29/03/2023

Nettoyant dégraissant concentré

Révision : 30/08/2023

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

CAS : 78330-20-8 EINECS : 616-607-4 Index : -	2-(8-METHYLNONOXY)ETHANOL Eye Dam. Cat. 1, H318; Acute Tox. Cat. 4, H302	≤ 8%
---	---	------

Indications complémentaires : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

- Après inhalation excessive** Aucune mesure spécifique n'est requise.
- Après contact avec la peau** Aucune mesure spécifique n'est requise.
- Après contact avec les yeux** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion** Boire de l'eau en abondance. En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers :

Méthodes spécifiques : coordonner les mesures d'extinction des feux aux alentours. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage contaminée par le feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

En cas d'urgence, appeler les services de secours.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 2.F

Origine : 29/03/2023

Nettoyant dégraissant concentré

Révision : 30/08/2023

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Porter des lunettes de protection***7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :***Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.**Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés.***7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.****RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :****8.1 Paramètres de contrôle :***Aucunes données***8.2 Contrôles de l'exposition :****Équipement de protection individuel :****Mesures générales de protection et d'hygiène :***Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.**Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.**Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.***Protection respiratoire :** *N'est pas nécessaire.***Protection des mains :** *N'est pas nécessaire.***Protection des yeux :** *Lunettes de protection hermétiques***RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique :	<i>Liquide</i>
Couleur :	<i>Transparent à blanc</i>
Odeur :	<i>Caractéristique</i>
Point de fusion :	<i>-</i>
Point d'ébullition :	<i>Non déterminé.</i>
Inflammabilité :	<i>Non inflammable.</i>
Limites d'explosion :	<i>Non explosible</i>
Point éclair :	<i>Non déterminé.</i>
Température d'auto-inflammation :	<i>Non déterminé.</i>
Température de décomposition :	<i>Non déterminé..</i>
pH :	<i>7</i>
Viscosité cinématique :	<i>Non déterminée.</i>
Solubilité :	<i>Entièrement miscible</i>
Coeff. de partage (n-octanol/eau)	<i>Non applicable (mélange)</i>
Pression de vapeur à 25 °C :	<i>Non déterminé.</i>
Densité / Densité relative	<i>1</i>
Densité de vapeur	<i>Non déterminée.</i>
Particules	<i>Non applicable</i>

9.2 Autres informations : *Non pertinent***RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité :** *Non réactif en condition normale***10.2 Stabilité chimique :** *stable en condition normale.***10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** *Aucune réaction dangereuse connue.***10.4 Conditions à éviter :** *Stocker à une température inf. à 50°C. Éviter l'exposition direct au soleil.***10.5 Matières incompatibles :** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***10.6 Produits de décomposition dangereux :** *Pas de produits de décomposition dangereux connus.*

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 2.F

Origine : 29/03/2023

Nettoyant dégraissant concentré

Révision : 30/08/2023

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

CAS 78330-20-8 / 2-(8-METHYLNONOXY)ETHANOL)

Oral LD50 1000 - 1500 mg/kg (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des dommages oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2 Informations sur les effets toxicologiques

Propriétés perturbant le système endocrinien non pertinent

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis**12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien :** Non applicable.**12.7 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :****13.1 Méthodes de traitement des déchets :****Recommandation :** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.**Emballages non nettoyés****Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 2.F

Origine : 29/03/2023

Nettoyant dégraissant concentré

Révision : 30/08/2023

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU	-
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4 Groupe d'emballage	-
14.5 Dangers pour l'environnement :	-
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	-
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	-

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementation de l'UE :	-
Autorisations :	-
Restriction d'utilisation :	-

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Mise à jour 30/08/2023 : modification nom commercial**Méthode de classification**

Méthode des composants (Annexe I du CLP)

Mention H

H302 Nocif en cas d'ingestion

Acronymes et abréviations :

ADR	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA	International Air Transport Association
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50	Lethal concentration, 50 percent
LD50	Lethal dose, 50 percent
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative